



Mandat du comité

Nom :

Comité de la charte et de la gouvernance

Membres :

- Directeur général
- Présidente (Vive-présidente)
- Autres noms à suivre

Objectifs :

1. De réviser régulièrement la charte de l'ACAD en s'assurant :
 - Qu'elle se conforme aux besoins et demandes du Conseil d'administration et de ses membres corporatifs.
 - Qu'elle se conforme au modèle Carver de politiques de gouvernance.
 - Qu'elle se conforme à la nouvelle loi fédérale sur les corporations à but non lucratif.
2. Que des vérifications/révisions soient faites régulièrement pour s'assurer que:
 - Les structures de gouvernance de l'ACAD soient conformes aux exigences des membres corporatifs dans un modèle de fédération.
 - Le leadership de l'ACAD soit efficace dans sa planification de relève.
3. De réviser, d'assurer et d'évaluer le niveau de performance du Conseil d'administration et de formuler des recommandations à celui-ci en ce qui concerne :
 - L'utilisation efficace des comités du Conseil d'administration de l'ACAD.
 - Les limites du Directeur général/ et de l'utilisation efficace du mandat conféré par le Conseil d'administration.
 - La garantie d'une relation avec ses membres, c'est-à-dire que la planification est en ligne directe avec les attentes que les membres corporatifs ont de l'ACAD dans un modèle de fédération.
 - La proposition de mesures de réforme de la gouvernance qui sera approuvée par le Conseil d'administration et par les membres corporatifs.
4. De faciliter les révisions d'évaluation de performance annuelle du Conseil d'administration.

Réalisations (2012)

Ce comité aura réalisé son objectif initial en proposant une réforme de la charte de l'ACAD, afin de se plier aux exigences de la loi sur les corporations à but non lucratif qui



entrera en vigueur en 2013. Une fois achevé, le comité fera une révision systématique de la structure de gouvernance de l'ACAD, afin que les actions du Conseil d'administration se conforment à la structure de politiques de gouvernance selon Carver et selon la relation que les membres corporatifs ont avec l'ACAD dans un modèle de fédération. Le comité aura réalisé son objectif en soumettant une série de recommandations à être approuvées par le Conseil d'administration et les membres corporatifs. Le comité proposera aussi une procédure de consultation avec les membres corporatifs.

Champs de ses activités/ juridiction

Ce comité de l'ACAD fait son rapport au Conseil d'administration

Information du Conseil / Groupe en charge

Le consensus et les décisions dérivés des rencontres seront directement rapportés au Comité exécutif et au Conseil d'administration de l'ACAD qui déterminera les démarches appropriées. Le Directeur général de l'ACAD pourra assister lors de ces directives.

Ressources et budget

Le budget approuvé pour 2012, concernant la gouvernance et la charte, est de \$2500 pour la formation. Des sources additionnelles de fonds peuvent être puisées dans le budget de consultation de l'ACAD (\$5,167.28), dans les économies sur les assurances E&O (\$350) et dans le budget légal (\$4,700).

Gouvernance

Un vote de majorité claire (50% + 1) permettra aux décisions d'aller de l'avant. Ce comité de l'ACAD se rapporte directement au Conseil d'administration.

Notes additionnelles

- Les rencontres se feront par téléphone ainsi que par des communications par courriel.
- L'information, concernant les planifications et les contacts, sera gardée au bureau national de l'ACAD
- La Vice-présidente de l'ACAD aura la responsabilité de faire un rapport au Conseil d'administration et au comité exécutif.
- Les rencontres devraient se faire à toutes les deux (2) semaines pour ensuite se faire à tous les mois ou à tous les trois (3) mois.
- Ce comité était un comité *ad hoc* et est maintenant devenu un comité régulier.
- Les membres de ce comité devraient démontrer un intérêt et connaître le sujet de gouvernance des corporations à but non lucratif.